

ARRETE N° A015-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2020-007 TVX en date du 30/06/2020 : « Commune de Lachapelle – Modification du canal d'entrée de la station d'épuration », notifié à l'entreprise OTV – 1 place Montgolfier - Immeuble l'Aquarenne – 94410 ST MAURICE ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 13/11/2020 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 1 392 € (MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS) versée le 28/09/2022 de la banque ATRADIUS

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 9 août 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.08.09 15:43:08 +0200
Ref:20220809_140402_1-1-O
Signature numérique
le Président